

PREFET D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES D'INDRE-ET-LOIRE

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 portant désignation des membres du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées ;

Considérant la nécessité d'adapter la composition de l'instance chargée de la mise en œuvre du PDALPD suite aux changements liés aux élections départementales et aux modifications intervenues dans divers organismes ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture et de M. le Directeur Général des services du Département,

ARRETE

Article 1. - Le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées d'Indre-et-Loire est présidé conjointement par le Préfet ou son représentant et le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Article 2. - Le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées d'Indre-et-Loire est composé de 28 membres. Sa composition est fixée comme suit :

Collège 1 – Représentants de l'Etat :

- **M. le Secrétaire Général de la Préfecture,**
Suppléant : M. le Directeur Départemental des Territoires
- **M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,**
Suppléant : M. le Responsable du Pôle Politiques du logement et de l'hébergement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Collège 2 – Représentants du Conseil Départemental :

- **Mme Pascale DEVALLEE**, Vice-Présidente en charge de la politique de l'Habitat et du Logement
Suppléante : Mme Dominique SARDOU, Conseillère départementale déléguée en charge des personnes âgées et handicapées
- **Mme Cécile CHEVILLARD**, Conseillère départementale du canton de Tours 1
Suppléant : M. Gérard DUBOIS, Conseiller départemental du canton de Descartes

Collège 3 – Représentants des associations :

3.1 Associations œuvrant dans le logement des personnes défavorisées

- **M. François CHAILLOU**, Gérant de la SCI FICOSIL
Suppléant : M. Vincent NICOUD, Directeur de la SCI FICOSIL
- **Mme Marie-Paul LEGRAS-FROMENT**, Présidente de l'Entr'Aide Ouvrière
Suppléant : M. Eric LEPAGE, Directeur Général de l'Entr'Aide Ouvrière
- **M. Claude GARCERA**, Directeur de l'Association Jeunesse et Habitat
Suppléant : M. Robert NEYRAUD, Président de l'Association « EMMAÛS TOURAINE »
- **Mme Véronique FOLCH**, Directrice d'établissement de la Croix Rouge
Suppléant : M. Jean-Louis GARNIER, Responsable de la vie associative et du développement des projets de l'UDAF
- **Mme Virginie BOIREAU**, Directrice des Compagnons Bâtisseurs
Suppléant : M. MARDON Jean Claude, Président de l'Association des Usagers du Centre Social Maryse Bastié

Collège 4 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale ayant prescrit ou approuvé un programme local de l'habitat (PLH) :

Communauté de Communes Loches Développement

- **Mme Anne PINSON**, Vice-Présidente en charge de l'action sociale
Suppléante : Mme Caroline KRIER en charge de l'habitat et des gens du voyage

Communauté de Communes de l'Est Tourangeau

- **M. Jean-Marc HEMME**, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat
Suppléante : Mme Christine FOULON, Vice-Présidente en charge de l'école de musique

Communauté de Communes du Val d'Amboise

- **Mme Chantal Alexandre**, Vice-Présidente en charge de l'habitat et du logement
Suppléante : Mme Martine HIBON DEFROHEN, Conseillère communautaire

Communauté de Communes du Castelrenaudais

- **Mme Isabelle SÉNÉCHAL**, Vice-Présidente en charge du territoire
Suppléante : Mme Michèle LEMARIE-MAAREK, Conseillère Communautaire

Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire

- **M. Didier GODOY**, Vice-Président, Vice-Président délégué au logement et à l'action sociale
Suppléant : M. Daniel DAMMERY, Conseiller Communautaire

Communauté de Communes du Val de l'Indre

- **M. André DESPLAT**, membre de la commission aménagement du territoire communautaire habitat et foncier, aménagement numérique
Suppléant : M. Patrick MICHAUD, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire communautaire, habitat et foncier, aménagement numérique

Collège 5 – Représentant des établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu une convention de délégation des aides à la pierre :

Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus

- **M. Christian GATARD**, Vice-Président délégué à l'habitat
Suppléante Mme Alexandra SCHALK-PETITOT, Conseillère Communautaire

Collège 6 – Représentants des maires :

- **Mme Nicole DALAUDIER**, Adjointe au Maire de BLÉRE
Suppléant M. Christel COUSSEAU, maire de SAINT-NICOLAS-DE BOURGUEIL
- **M. Jean-Pierre POUPÉE**, Maire de SAINT-PATERNE-RACAN
Suppléant M. Michel JOLLIVET, maire de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
- **Mme Nadège ARNAULT**, Maire de THENEUIL
Suppléant M. Christophe UNRUG, maire de Montrésor
- **Mme Martine TARTARIN**, Maire de LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN
Suppléant M. Gérard HÉNAULT, Maire de FERRIÈRE-LARCON

Collège 7 – Représentants des bailleurs publics :

- **Mme Tiphaine ZAPLOTNY**, Directrice de la Gestion Locative de VAL TOURAINE HABITAT
Suppléant : M. Guy CASTAGNEDE, Chef de service de la Gestion Locative de VAL TOURAINE HABITAT
- **M. Grégoire SIMON**, Directeur Général de TOUR(S) HABITAT
Suppléant : M. Ricardo FERREIRA, Responsable du service de proximité de TOUR(S) HABITAT
- **Mme Nathalie BERTIN**, Directrice Générale de TOURAINE LOGEMENT
Suppléante : Mme Véronique HAVY, Directrice de la clientèle et de la proximité de TOURAINE LOGEMENT
- **Mme Alexandra SCHALK-PETITOT**, Présidente de la SEMIVIT
Suppléant : M. Laurent BOTTIER, Directeur Adjoint de la SEMIVIT

Collège 8 – Représentants des bailleurs privés :

- **M. Alain MADELMONT**, Administrateur de l'UNPI
Suppléant : M. Jean Michel COQUEMA, Président de l'UNPI

Collège 9 – Représentants des organismes payeurs des aides au logement

Caisse d'Allocations Familiales de Touraine

- **Mme Gaëlle GAUTRONNEAU**, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine
Suppléant : M. Alain TETEDOIE, Directeur adjoint

Mutualité Sociale Agricole Touraine

- **Mme Marie DEPARDIEU-TRÉMEAUD**, Sous-directrice de la Mutualité Sociale Agricole

Collège 10 – Représentant des organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction

- **Mme Francine L'HOTE**, Directrice du CIL VAL DE LOIRE
Suppléante : Mme Teresa DOS SANTOS, directrice du GIC d'Indre-et-Loire

Article 3 - Les services suivants sont associés aux travaux du comité responsable et peuvent participer aux réunions sans droit de vote :

- Pour l'Etat : la Direction Départementale des Territoires
la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Pour le Conseil départemental : les services de la Direction Générale Adjointe Solidarités.

Article 4 - Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation, à l'initiative du Préfet et du Président du Conseil départemental.

Article 5 - Les convocations sont adressées à chaque membre titulaire. Si ce dernier est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du comité responsable, il devra informer et transmettre la convocation à son suppléant.

Article 6 - Le secrétariat du comité responsable est assuré par le secrétariat permanent, composé d'agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du Service Habitat de la Direction de l'Action Sociale, de l'Habitat et du Logement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Article 7 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 21 octobre 2014.

Article 8 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Général des Services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 14 DEC. 2015

Le Préfet

Le Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire



Louis LE FRANC



Jean Yves COUTEAU